

“ testante ou catholique romaine des sujets de  
 “ Sa Majesté relativement à l'éducation ;

“ 4. Dans le cas où il ne serait pas décrété  
 “ telle loi provinciale que, de temps à autre, le  
 “ gouverneur-général en conseil jugera néces-  
 “ saire pour donner suite et exécution aux  
 “ dispositions de la présente section,—ou dans  
 “ le cas où quelques décisions du gouverneur-  
 “ général en conseil, par appel interjeté en  
 “ vertu de cette section, ne seront pas mises à  
 “ exécution par l'autorité provinciale compé-  
 “ tente,—alors et en tout tel cas, et en tant  
 “ seulement que les circonstances de chaque  
 “ cas l'exigeront, le parlement du Canada  
 “ pourra décréter des lois propres à y remé-  
 “ dier pour donner suite et exécution aux dis-  
 “ positions de la présente section, ainsi qu'à  
 “ toute décision rendue par le gouverneur-  
 “ général en conseil sous l'autorité de cette  
 “ même section.”

Rappelez-vous toujours ces droits que nos  
 grands hommes nous ont acquis au prix de  
 luttes énergiques et persévérantes et pour  
 lesquels plusieurs mêmes versèrent leur sang  
 le plus pur. Plus tard, si l'orage qui s'amon-  
 celle à l'horizon vient à éclater, soyez des  
 hommes de cœur et ne laissez jamais fouler  
 aux pieds les libertés que nos devanciers nous  
 ont confiées.

Dans les entretiens qui suivront, nous étudie-  
 ront successivement les *Pouvoirs du Surinten-*  
*dant de l'Instruction publique* ; les *Attributions*  
*du Conseil de l'Instruction publique* ; les *De-*  
*voirs des inspecteurs d'écoles* ; la *Mission des*  
*écoles normales* et la *Composition des bureaux*  
*d'examineurs*. Quant à la *Commission sco-*  
*laire* nous l'avons étudiée en détail dans notre  
 avant-dernière leçon.

C.-J. MAGNAN.

### Valeur de l'enseignement de l'arith- métique

AU DOUBLE POINT DE VUE UTILITAIRE ET  
 INTELLECTUEL

L'arithmétique est peut-être, de toutes les  
 études, celle à laquelle les parents des enfants

qui fréquentent les écoles primaires attachent  
 le plus d'importance. C'est qu'en effet, cette  
 étude présente une valeur pratique tout à fait  
 incontestable et que, de très bonne heure, les  
 enfants trouvent à utiliser les notions qu'elle  
 leur fournit.

Examinons en détail les services que rend  
 l'arithmétique tant directement dans la vie  
 usuelle, qu'indirectement par les habitudes  
 d'esprit qu'elle développe en nous.

1. C'est par l'arithmétique que la mère de  
 famille établira le compte de ses dépenses et,  
 par elle aussi, que l'enfant, auquel l'on a appris,  
 à l'école, à compter mentalement, pourra ren-  
 dre à sa mère quelques services, comme les  
 emplettes à faire au dehors. La ménagère  
 saura vite ce qu'elle a dépensé et ce qu'elle  
 doit rapporter à la maison. Le cultivateur se  
 rendra compte du moyen d'amender ses terres  
 le plus économiquement possible, tout en leur  
 faisant produire davantage ; le fermier calculera  
 la dépense faite pour élever chaque bête  
 dans ses étables et ses écuries, établira le prix  
 de revient, le prix de vente et le bénéfice qu'il  
 en peut tirer. Le capitaliste choisira de même,  
 pour engager ses capitaux, le placement le  
 plus sûr et le plus avantageux. L'architecte,  
 l'entrepreneur, le charpentier, le menuisier,  
 l'arpenteur, etc., auront besoin, pour exercer  
 leur métier, des notions de géométrie et  
 d'arithmétique qui leur auront été données à  
 l'école. En un mot, que de métiers et d'indus-  
 tries ne peuvent se passer de cette science !

2. L'arithmétique est un exercice intellec-  
 tuel de premier ordre, et c'est à ce titre qu'elle  
 doit être imposée à tous les élèves. Elle forme  
 l'esprit à la logique, au raisonnement clair et  
 succinct ; elle habitue à tirer diverses consé-  
 quences et une foule d'applications d'un même  
 principe. C'est, en même temps, une des  
 sciences qui, tout en pouvant revêtir, aux  
 yeux des enfants, une forme concrète, favorise  
 le plus le développement de la faculté d'abs-  
 traction. A ce point de vue, son utilité est  
 incontestable, puisque l'enfant, s'il éprouve le  
 plus souvent une certaine répugnance à abs-  
 traire, doit y être habitué car, pendant le  
 cours de sa vie, il devra sans cesse faire des  
 abstractions.